



RESTAURATION SCOLAIRE TARIFICATION 2023-2024

L'inscription au dispositif pass+ est obligatoire
pour accéder à la restauration scolaire



www.hauts-de-seine.fr



hauts-de-seine
LE DÉPARTEMENT

RESTAURATION SCOLAIRE

La tarification de la restauration des collégiens est appliquée en fonction des ressources et de la composition de la famille (revenu fiscal de référence divisé par le nombre de parts puis divisé par 12).

Sauf cas exceptionnels, un seul justificatif vous sera demandé : votre dernier avis d'imposition ou de non-imposition sur les revenus.

L'inscription à la restauration se fait via le PASS+ : passplus.fr

TARIFS APPLICABLES POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2023/2024

Quotient familial mensuel QFM en €	Tarif appliqué par repas	Tarif journalier à l'internat	Tarif journalier internat collège Renoir à Asnières
0 à 280	0,64 €	1,44 €	0,80 €
281 à 430	1,50 €	3,36 €	1,86 €
431 à 580	2,35 €	5,29 €	2,93 €
581 à 730	3,10 €	6,97 €	3,86 €
731 à 880	3,96 €	8,89 €	4,93 €
>880	4,28 €	9,61 €	5,33 €

Pour vous aider dans vos démarches sur
passplus.fr

09 69 32 60 92 (n° non surtaxé)
Du lundi au vendredi de 9h à 19h



www.hauts-de-seine.fr



LE TRI
+ FACILE



DÉPLIANT



BAC
DE
TRI